

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 676

présenté par

M. Le Fur, M. Hetzel et M. Straumann

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« c ter) Au même alinéa, après le mot : « identité », sont insérés les mots : « , la connaissance de son histoire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet du présent amendement est d'ajouter la connaissance de l'histoire régionale au sein des missions culturelles de la région.